



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 A CHAMPAGNE**

A l'attention des communes membres de l'ACRG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Cédric Meyrat

Dans sa séance du 12 octobre 2016,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Ouï les rapports de la Commission de gestion,

décide

- ✓ **D'adopter les budgets 2017 de l'ACRG relatifs aux Buts multiples**
- ✓ **D'adopter le budget 2017 de l'ACRG relatif au But optionnel**

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- ✓ **D'adopter le préavis 02-2016 relatif à la fixation du plafond en matière d'emprunts et pour cautionnement pour la législature 2016-2021**
- ✓
 - de fixer le plafond d'emprunts à CHF 6'000'000.-
 - d'autoriser le Comité directeur de l'ACRG à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini ci-dessus, sous forme d'emprunts, cela au mieux des intérêts de l'ACRG
 - de ne pas accorder de cautionnements et autres engagements

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- ✓ **D'adopter le préavis 03-2016 relatif à l'octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour la législature 2016-2021**

- pour les acquisitions et aliénations d'immeubles et de droits réels et immobiliers dont la valeur n'excède pas CHF 50'000.-

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- ✓ **D'adopter le préavis 04-2016 relatif à l'octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021**

- d'octroyer au Comité directeur une autorisation générale de plaider devant toutes les instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- ✓ **D'adopter le préavis 05-2016 relatif à la fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2016-2021**

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'ACRG, le 12 octobre 2016

**ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES
DES COMMUNES DE LA RÉGION DE GRANDSON**

le Président



Cédric Meyrat

la Secrétaire



Virginie Lénart